



## **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES**

### **PROCES-VERBAL**

Séance du 08 novembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

**Membres présents** Mme BLEIN Patricia -Mr COLLOMB Denis -Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence - Mr PETIT Frédéric - Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme CHALANDON Bernadette -Mr SANCHEZ Sylvain – Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel -Mme SEVE Odile - Mme GEY Pascale – Mr. FOL Daniel - Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

**Membre absent** : Mr BERGER Maxime

**Approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2022.**

**Madame le Maire donne la parole en début de séance à Monsieur ROBERT Thomas, Directeur du Parc Eco Habitat pour présenter aux élus la démarche CEPOS (Commune à Energie Positive) sur le territoire des Monts du Lyonnais. Des échanges ont eu lieu entre les élus et Monsieur ROBERT.**

- **Acquisition de l'auberge du village**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition du dernier commerce du village (Restaurant) et de son terrain attenant.

Il s'agit d'un tènement immobilier appartenant à la Société « La Clef Deschamps » (Mr et Mme Michel et France DESCHAMPS) cadastré sous le numéro 101 de la section AD de 183 mètres carrés, sis « 243, Grande Rue » à SAINT-CLEMENT-LES-PLACES et le terrain attenant appartenant à Mr et Mme Michel et France DESCHAMPS cadastré sous le numéro 375 de la section AD d'une surface de 1352 mètres carrés

L'objectif est de redynamiser le village par la mise en place d'un commerçant (Restaurateur).

Madame le Maire rappelle l'avis du service des domaines en date du 28 février 2022 fixant la valeur vénale à 295 000 euros.

Elle précise qu'après rencontre avec les propriétaires, la vente sera conclue au prix de 300 000 euros NET (matériel compris).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'acquisition du dernier commerce du village (Restaurant) appartenant à la Société « La Clef Deschamps » (Mr et Mme Michel et France DESCHAMPS) cadastré sous le numéro 101 de la section AD de 183 mètres carrés, sis « 243, Grande Rue » à SAINT-CLEMENT-LES-PLACES et le terrain attenant appartenant à Mr et Mme Michel et France DESCHAMPS cadastré sous le numéro 375 de la section AD d'une surface de 1352 mètres carrés

Approuve à l'unanimité des membres présents l'acquisition des biens cités ci-dessus au prix de 300 000 euros NET (matériel compris).

Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour procéder à la signature de l'avant-contrat et de la vente à recevoir par Maître Guillaume ABELLARD notaire à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET

- **Révision des tarifs de location de la salle d'animation culturelle et multimédia et du foyer rural à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2023**

Madame le Maire propose de réviser les tarifs pour l'exercice 2023 de location de la salle d'animation culturelle et multimédia suivant tableaux joints.

- **Participation communale SIEMLY – Exercice 2023**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de la participation provisoire aux charges du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier pour l'année 2023 qui s'élève à 2 092.50 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de budgétiser la totalité de la participation au Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier soit 2 092.50 euros à l'article 65548 du budget primitif 2023.

- **Convention de déneigement des voies communales**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Clément-les-Places envisage de faire appel à un agriculteur pour les opérations de déneigement.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention à mettre en place sur la commune de Saint-Clément-les-Places pour le déneigement des voies communales.

Elle précise que la rémunération des prestations assurées par l'exploitant agricole se fera sur la base de 45 euros HT par heure d'intervention et 20 euros HT de l'heure pour la maintenance du matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité des membres présents la convention de déneigement et précise que la rémunération des prestations assurées par l'exploitant agricole se fera sur la base de 45 euros HT par heure d'intervention et 20 euros HT de l'heure pour la maintenance.

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de déneigement ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

- **Attribution de chèques cadeaux aux agents communaux**

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer des chèques cadeaux au personnel communal de la commune de Saint-Clément-Les-Places pour les fêtes de fin d'année. Les grades concernés sont : Les adjoints techniques territoriaux titulaires et contractuels, l'adjoint administratif territorial et le rédacteur territorial, soit 4 agents communaux.

- **Autorisations d'urbanisme**

Madame le Maire fait part du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (Déclaration préalable de travaux, permis de construire) depuis la dernière séance du Conseil Municipal soit le 11 octobre 2022

- **Compte-rendu des commissions communales :**

Madame le Maire donne la parole aux élus.

- Madame Jeanine RIVOLLIER fait part de la réunion de la commission « Solidarités Actives » qui s'est tenue à Montrottier le 19 octobre 2022.

Différents points ont été abordés :

- **Habitat logement indigne**  
Il est rappelé les différentes institutions compétentes en matière de désordres. Il est précisé qu'un comité de pilotage va être mis en place début 2023. Il sera composé des membres du CCAS, de la commission Solidarités Actives et Habitat/Logement, du Pôle habitat indigne (ARS + DDT +ADIL). Les questions pourront être débattues à l'occasion de cette séance. Un appel à constitution du COPIL sera transmis rapidement.
  - **Transport Social des Monts du Lyonnais**  
Des courriers ont été adressés aux bénéficiaires du service les invitant à se réinscrire dès septembre. Le nombre de bénéficiaire PMR utilisant le service est peu important. Il est rappelé que ces personnes doivent être accompagnées.
  - **Projet « Monts à Vélo » - Lancement de l'appel à projet « mobilité active »**  
Pas d'aide de la CCMDL pour l'achat de VAE – Aide de l'Etat de maximum 400 euros possible suivant certaines conditions de ressources. Des VAE sont mis à disposition par la CCMDL au Jardin d'Avenir et à la Ressourcerie. L'appel à projet « Mobilité active » sera lancé très rapidement.
  - **CPTS – Maison Sport/Santé – Rencontre associations sportives**  
Un groupe de travail composé d'élus de la commission pourra être constitué pour faire des propositions. Dans un premier temps, il est nécessaire de recenser toutes les propositions déjà existantes.
  - **Missions Locales**  
Mission locale Monts d'Or et Monts du Lyonnais – Dispositif « les invisibles ». Un kit sera mis à disposition des communes par la mission locale.  
Suite à un appel à projet « mobilité », la Mission Locale Nord-Ouest Rhône a été retenue pour mettre en place des actions facilitant la conduite accompagnée des jeunes, un souhait aussi de proposer des scooters aux jeunes suivis et proposer du co-voiturage intergénérationnel. La Mission Locale a un projet de logement d'urgence « intermédiaire » avec l'entraide protestante sur la commune de Tarare.
- Mesdames Odile SEVE, Jeanine RIVOLLIER et Bernadette CHALANDON indiquent la préparation des décorations de Noël (sujets en bois etc...) dans les semaines à venir pour une installation dans le village avant le 08 décembre 2022.
- Madame Odile SEVE, en tant que membre de la commission fleurissement, fait part de différentes idées concernant le fleurissement du village pour l'exercice 2023. Une réflexion sera menée à ce sujet.
- Madame Florence DEJOIN indique que suite à une réunion à Tarare animée par la médiathèque départementale, il a été évoqué la lecture pour les tout-petits, les bienfaits et le bénéfice de lire des histoires à nos bébés dès le plus jeune âge.

- Monsieur Gabriel BLEIN fait part de la réunion de la commission « Assainissement Rivières » qui s'est tenue le 19 octobre 2022 à GREZIEU LE MARCHE. Lors de cette séance ont été présentés les futurs contrats territoriaux de la Coise (Sima Coise) et du SMAELT pour la période 2023-2028.

Également la présentation générale du SYRIBT : périmètres, compétences et fonctionnement. Présence de 108 retenues colinéaires sur le périmètre d'intervention du SYRIBT. Le calcul des participations des EPCI a été monté sur le principe de solidarité : mutualisation de toutes les dépenses en fonctionnement et en investissement selon une clé de répartition. Les principaux enjeux du bassin et les actions conduites sur le territoire « Haute-Brévenne » ont été également évoqués. Présentation des grands axes du « Projet 2030 » et des actions prévues sur le territoire de la CCMDL entre 2023 et 2026.

- Madame Pascale GEY indique la mise en place par le Département du Rhône du dispositif « premières pages ». Suite à cette action, la municipalité de Saint-Clément-Les-Places et les bénévoles de la bibliothèque municipale ont offert aux parents des enfants nés en 2021, le livre « Regarde ça bouge », de Lucie Albon. Pour ces familles, la première année d'abonnement à la bibliothèque municipale sera gratuite afin de découvrir ce lieu culturel.
- Monsieur Gilbert BLEIN indique que les travaux relatifs à la mise en place de l'enseigne lumineuse doivent se terminer prochainement.  
La commission « Voirie » a fait le tour des chemins et n'a pas jugé nécessaire le passage d'une entreprise pour le passage de l'épareuse. Un débat a été mené à ce sujet et il a été décidé que l'agent communal se chargera de passer la débroussailleuse à main dans les secteurs où ce sera nécessaire. Le curage des fossés n'est pas prévu également cette fin d'année.
- Monsieur Denis COLLOMB fait part de l'achèvement par l'entreprise DUPUIS des travaux de réfection des peintures et des sols dans l'appartement situé au-dessus de l'école publique. Les travaux d'électricité restent à finir pour une mise en location à partir de début d'année 2023.  
Les travaux de réfection des toitures de l'école publique et du restaurant scolaire y compris le traitement des charpentes et l'isolation des combles réalisés par les entreprises LAMBERT et REYNAUD sont terminés. Madame le Maire rappelle à la commission la consultation d'une entreprise pour la pose de panneaux photovoltaïques et leur demande de poursuivre la démarche.

#### Questions diverses :

Madame le Maire informe l'Assemblée de l'attribution de subventions par le Département du Rhône d'un montant de 1 661 euros au titre des amendes de Police 2022 pour l'acquisition de matériel de signalisation routière et d'un montant de 19 881 euros pour la réfection des toits de l'école et du restaurant scolaire.

Le dossier de demande de subvention déposé à la Région Rhône Alpes Auvergne pour l'acquisition de l'auberge du village passera en commission permanente en décembre 2022.

Madame le Maire avise les élus de l'attribution par le FEADER d'une subvention d'un montant de 10 400 euros pour l'acquisition d'une épareuse.

Il est précisé l'intervention de l'entreprise EGDB de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET pour la mise en place d'une gâche électrique sur la porte de l'église et la réfection de l'ensemble du système électrique à la salle de cinéma suite à différentes anomalies constatées.

Madame le Maire informe les élus du passage sur la commune en avril 2023 du rallye de Charbonnières.

L'Association « Vie Libre » fait part de ses remerciements pour l'attribution d'une subvention sur l'exercice 2022.

Madame le Maire informe les élus d'une demande de la part d'un forain pour la vente de pâtisserie le jeudi après-midi, jour de marché. Un avis favorable a été émis.

Madame le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu le dimanche 13 novembre 2022 à 11 heures. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Le Maire,

La secrétaire,

Patricia BLEIN

Florence DEJOIN